

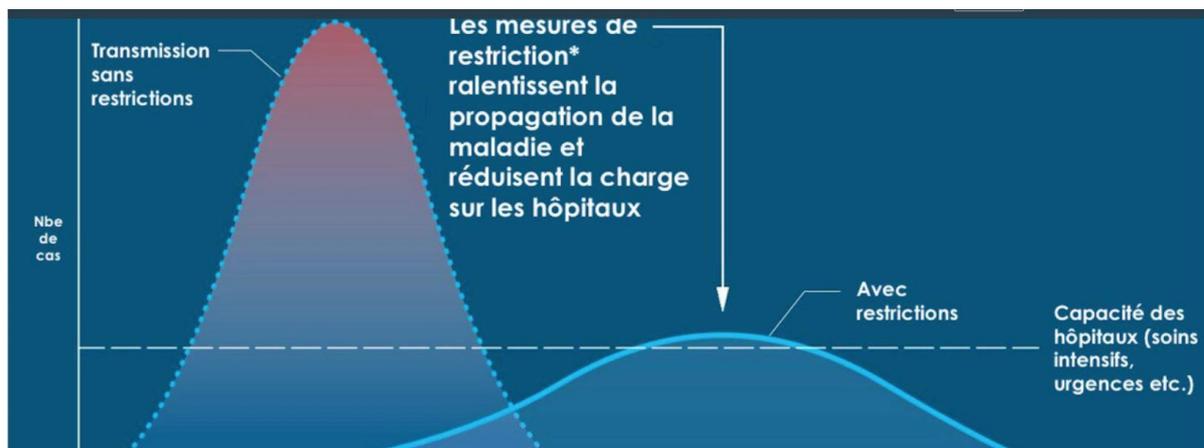
COVID19. Les enjeux et les réponses possibles

J'aimerais aborder certains aspects de la pandémie à Covid19 pour vous apporter les éléments de connaissance les plus récents à ce sujet. Il s'agit d'une maladie émergente que nous ne connaissions pas mais que, chemin faisant, nous apprenons à connaître de mieux en mieux grâce à la coopération des scientifiques à l'échelle internationale. Nous pouvons la comparer à la pandémie grippale saisonnière que nous connaissons bien. Mais, car il y a un MAIS, elle en diffère sur quelques points dont je ne signalerai que les principaux :

* **selon une étude chinoise, sa létalité** (nombre de morts par rapport à la population infectée) **est plus importante** : tous âges confondus entre 2 à 3 % pour le Covid19 versus 0,2 à 0,5 % en 2018/2019 en France pour la grippe (selon Santé Publique France). Si 97 à 98 % des personnes guérissent, les personnes fragiles atteintes d'affections chroniques (pathologies cardiovasculaires, diabète, hypertension artérielle, pathologies respiratoires, insuffisance rénale...) ou de cancer et les personnes âgées de plus 70 ans payent un lourd tribut à cette maladie. La mortalité des ≥ 80 ans a atteint 15 % dans la province de Wuhan ! Et 80 % des personnes décédées avaient plus de 60 ans ! D'où la priorité de protéger particulièrement les personnes âgées > 70 ans mais également les patients, âgés ou non, porteurs de maladies chroniques.

* **sa contagiosité est plus élevée** : 1 personne peut en contaminer 2 à 3 (voir plus) pour le Covid19 versus 1 pour 1 pour la grippe. Des cas de super contamineurs capables de contaminer 8 à 10 personnes ont été rapportés. Cette contagiosité est un des éléments du Covid19. Associée à l'existence de porteurs sains qui favorisent sa diffusion à bas bruit, elle se propage rapidement de façon exponentielle avec des variations journalières actuellement à la hausse (doublement des cas environ tous les 3 jours). Le risque majeur est double :

° la survenue d'un afflux massif de malades au moment du pic épidémique débordant brusquement les capacités d'accueil et de traitement du système de soin. D'où les mesures déjà prises mais qu'il faudra renforcer pour retarder l'évolution de la maladie afin d'écrêter son pic,



° les arrêts maladie de soignants qui auront contracté la maladie pendant l'exercice de leur profession, voire même leur mise à l'écart suite à leur épuisement. Ainsi pendant la période d'afflux massif, il faut redouter la baisse des effectifs mobilisables et l'augmentation de la charge de travail des personnels valides. D'où la nécessité de protéger ceux qui vont nous soigner.

! NB : Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de l'épidémie et de nos connaissances. C'est normal et c'est facile à comprendre. Il n'est nullement besoin d'évoquer l'incompétence des responsables ni l'existence d'un quelconque complot !

L'impact d'une telle pandémie ne concerne pas seulement que le domaine médical : il porte aussi sur la vie sociale, l'économie et les finances, pour ne parler que de ces effets-là. Il implique non seulement le ministère des Solidarités et de la Santé mais aussi celui de l'Economie et des Finances, celui de l'Action et des Comptes Publics, celui du Travail, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Intérieur, le ministère des Sports...

Pourquoi ? Parce que l'infection à Covid19 place un grand nombre en situation d'incapacité temporaire du fait de la maladie elle-même et de l'observance des consignes sanitaires qui en découlent. Car l'infection à Covid19 justifie une prise en charge médico-sociale et un confinement dont les conséquences sont inéluctables sur l'économie et la finance. Lorsque le nombre des personnes atteintes devient trop important, le pays est paralysé. D'où la nécessité de prendre des mesures d'accompagnement et d'aider ceux qui continuent à travailler, grâce à des dispositions spécifiques.

Le stade 3 de l'épidémie a été décrété hier soir. Il correspond au dernier stade de progression de la maladie sur notre territoire national : le virus circule librement, la notion de cluster (cas groupés) disparaît, il n'y a plus de région à risques. Ce stade implique des mesures spéciales portant sur la mobilisation maximale du système de soins, avec des mesures complémentaires de restriction des déplacements et de confinement.

Je vais vous faire une présentation la plus exhaustive possible – sachant qu'elle ne l'est pas – des moyens que vous avez à votre disposition. Il vous appartient de les utiliser éventuellement selon vos capacités et les possibilités que vous aurez. Je vous les présente sous deux volets : la prise en charge médicale et les autres dispositifs.

1. **La prise en charge médicale** : elle est réservée aux patients présentant des signes ± nets de la maladie ou des personnes sans aucun signe mais avec un prélèvement confirmant l'infection par le Covid19. Selon le degré apprécié par votre médecin traitant, ce sera :
 - ° **soit le maintien à domicile** avec intervention des professionnels libéraux (médecins, infirmières, et selon le cas d'autres professionnels de santé),
 - ° **soit une hospitalisation** dans les hôpitaux ou les établissements privés participant au service public hospitalier. L'orientation est à l'initiative du Centre 15. Ne pas se rendre directement aux urgences !

! NB : Des effets indésirables graves ont été observés suite à l'utilisation des anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS) chez des patients atteints de Covid19. Ils doivent être proscrits. Il est conseillé pour le traitement de la fièvre ou de douleurs dans le cadre du Covid19 d'utiliser le paracétamol. Consultez votre médecin en cas de doute !

2. **Les autres mesures** : elles dépendent en très grande partie de vous, de votre capacité à observer ou non les consignes qui vous sont données et de vos capacités à vous organiser.

2.1. **Le confinement** : Il peut être

- * **total** : rester à domicile, ne pas en sortir, ne pas recevoir de visite ; ne pas quitter un EHPAD ni recevoir en EHPAD de visite extérieure ! Il est de mise pour les malades. Il sera peut-être imposé sous peu à tout le monde !??
- * **partiel** : les sorties et déplacements sont circonscrits à la commune de résidence et limités à ceux qui sont indispensables pour s'alimenter, se soigner ou aller travailler

! NB : Les déplacements interurbains (entre communes ou villes) sont à limiter. Dans l'avenir, les transports en commun seront d'ailleurs réduits de façon drastique. Nous sommes les propagateurs de la maladie !



2.2. **Les mesures barrière** : à respecter scrupuleusement !

* individuelles :

- ° se laver soigneusement les mains avec du savon ou avec un soluté hydroalcoolique (SHA),
- ° ne pas se serrer la main ni s'embrasser pour se saluer,
- ° observer une distance de sécurité d'au moins un mètre avec un interlocuteur ou dans les files d'attente
- ° utiliser des mouchoirs jetables,
- ° éternuer ou tousser dans son coude,
- ° porter un masque chirurgical si vous avez des signes d'atteinte des voies respiratoires afin d'éviter de contaminer les autres (...ou rester à domicile !).

* collectives :

- ° pas de rassemblement de > 100 personnes,
- ° pas de sortie au restaurant, café, en boîte de nuit, au cinéma, manifestations diverses...
- ° pas de visite en EHPAD...

! Si besoin, appeler la plateforme accessible au 0800 130 000 (numéro gratuit depuis un poste fixe, 7 jours/7) pour obtenir des informations au sujet du Covid 19.

2.3. **Les mesures d'accompagnement et l'entraide** :

* l'accompagnement :

° **des mesures exceptionnelles pour ceux qui travaillent** : Les parents d'enfants de moins de 16 ans qui ne peuvent pas recourir au télétravail "ont droit automatiquement" à un arrêt maladie, sur demande de l'employeur. Le télétravail est possible pour "à peu près un emploi sur trois". Dès le premier jour, sans carence et sans aller chez le médecin. Il est également possible d'utiliser des outils pour collaborer à distance : visioconférence, Skype, Teamviewer, Microsoft Teams, contrôle à distance d'un PC ou d'une tablette. Pour ceux qui ne pourraient pas recourir au télétravail ni ces divers outils informatiques, Muriel Pénicaut confirme qu'ils pourront tous être en arrêt maladie s'ils n'ont pas de solution, pas de télétravail, pour s'occuper de leurs enfants. "C'est un arrêt maladie sans qu'ils soient malades, c'est sans aller chez le médecin, il n'y a pas de délai de carence, c'est dès le premier jour qu'on est pris en charge, et c'est l'employeur qui le déclare". "Le salarié va rester chez lui, et l'employeur va envoyer l'attestation à la Sécurité sociale pour se faire rembourser". Une mesure qui est "automatique". "Si vous avez un enfant de moins de 16 ans, qui est en crèche ou école, et que le télétravail n'est pas possible vous y avez droit automatiquement", a assuré la ministre. Un décret prévoit que "c'est possible 20 jours, on verra après, ce sera le temps qu'il faut", selon elle.

° **la poursuite de l'enseignement à domicile** pour les enfants des collèges et lycées ainsi que les étudiants. Dans un communiqué commun vendredi soir, le ministère de l'Education nationale et l'Association des maires de France (AMF) ont rappelé que "les locaux scolaires demeureront ouverts afin que les équipes éducatives puissent organiser le suivi des élèves et informer régulièrement les familles, notamment sur les modalités de connexion à la plateforme du Cned +Ma classe à la maison+". L'Education nationale a annoncé mettre à disposition les ressources du Centre national d'enseignement à distance (Cned) : des exercices en ligne adaptés aux programmes et une "classe virtuelle" où le professeur peut faire cours à ses élèves par visioconférence. En attendant le Cned, parfois on peut avoir la chance dans son école d'avoir une application qui s'appelle +cahier de texte+, avec laquelle on peut gérer des envois de fichiers de travail à distance mais ce n'est clairement pas interactif (A voir avec les enseignants).

* **l'entraide et l'aide** : en cas de confinement partiel ou total à domicile, il faudra chercher de l'aide autour de soi car tout ne dépend pas des autorités. Il faudra s'entraider pour les courses alimentaires, la pharmacie, le gardiennage d'enfants, le covoiturage éventuel...A chacun de s'organiser et de voir ce qui lui convient !

° **l'entraide intrafamiliale** est la plus naturelle mais réfléchissez lorsque vous solliciterez un parent âgé de > 70 ans ou atteint de maladie chronique à ne pas l'exposer à des risques évitables !

° **l'entraide extrafamiliale** basée sur vos voisins, vos amis, vos collègues de travail... Elle repose sur des initiatives personnelles volontaires (lire le message ci-après écrit par une personne du quartier!). Penser aussi au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aubagne (tél : 04 42 18 19) qui peut assurer *une vigilance sanitaire et sociale auprès des personnes isolées* ! Des pratiques d'entraide entre voisins, déjà naturellement en place, peuvent être renforcées. Comme s'assurer de signes d'activité chez ses voisins afin de détecter la survenue d'un incident, surtout lorsqu'ils sont seuls et âgés. Vous avez aussi la possibilité de recourir à des plateformes informatiques mettant en relation sur un même territoire des personnes bénévoles offrant des services donnés avec d'autres ayant besoin de ces services. Par exemple : le site CoronAides mis en place par le quotidien Nice-Matin mais aussi par exemple l'application Welp, <https://www.welp.fr/>, sur laquelle il faut d'abord s'inscrire pour proposer ou rechercher un service (il existe de nombreux autres sites d'échanges de services en ligne).

° **les autres possibilités d'aide :**

Pour les courses alimentaires, solliciter les enseignes des grandes surfaces (Casino, Auchan...) pour des commandes et livraisons en ligne,

Pour les médicaments, voir auprès de votre pharmacien ce qu'il est possible de faire pour vous aider,

...

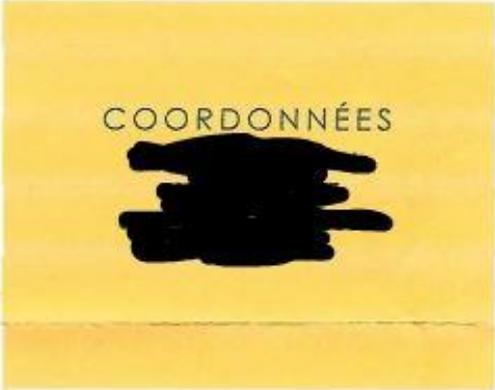
Aubagne, le 15/03/2020

Paul REBUFFEL

Référent santé de la fédération Est des CIQ



ENTRE AIDE ENTRE VOISINS



13 Mars 2020

Très chers voisins,

C'est à titre personnel que ma fille et moi-même nous permettons de mettre cette action en place.
En cette période très particulière et inquiétante due au virus qui nous menace, je me permets, aux fins d'aider et de faire front pour les plus fragiles, de vous proposer mon assistance.
En effet, **n'hésitez pas à me contacter si vous avez des besoins tels que des courses, des besoins médicaux ou autres auxquels je ne pense à l'instant.**
Je vous invite vraiment à ne pas hésiter car en ces moments difficiles nous devons nous soutenir.

Cordialement,

